MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 394-02-25
AMENDANT LE RÈGLEMENT 394-25 SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES
AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 1.5 b)

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 394-02-25 amendant le règlement 394-25 sur la tarification de certains services afin de modifier l'article 1.5 b) a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	27 août 2025
Dépôt du projet de règlement :	27 août 2025
Adoption du règlement :	24 septembre 2025
Entrée en vigueur :	29 septembre 2025

Ledit règlement est disponible au bureau de chacune des municipalités-membres ou à celui de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : www.mrcrdn.qc.ca .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29e jour de septembre 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier